



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2024

## 30 ans et un week-end magique !

### Invitation point presse digital

Le 5 février 1994 était créée l'association Rêves.

L'année 2024 marque ses 30 ans.

*« 7 amis décident de relever un défi, celui de permettre aux enfants dont la gravité de la maladie altère le regard qu'ils portent sur la vie, de croire que l'impossible est possible et de reprendre espoir en l'avenir. Ainsi naît l'association Rêves. »*

Josiane Gonnot, co-fondatrice et présidente de l'association Rêves.

**53 enfants Rêveurs, des parents et des bénévoles** seront réunis le temps d'un week-end magique à **Disneyland Paris les 28 et 29 septembre.**

#### AU PROGRAMME :

Une soirée anniversaire de prestige en l'honneur des enfants Rêveurs le samedi soir

Un accès au parc en journée pour les enfants avec animations pensées pour eux : ***Vous pouvez être présents pour suivre un enfant dans le parc et ainsi vivre ce weekend des 30 ans à travers ses yeux ! (Inscription obligatoire)***

#### INVITATION

Pour en savoir plus sur les 30 ans et ce week-end exceptionnel,  
nous vous convions à un **point presse digital**

**MARDI 17 SEPTEMBRE**  
**à 12h00**

*Inscription nécessaire auprès de [frederique.aymain@reves.fr](mailto:frederique.aymain@reves.fr)*

*Vous recevrez un lien personnel 2 jours avant, vous permettant de suivre la conférence en ligne*

#### À PROPOS DE L'ASSOCIATION RÊVES

Rêves est une association nationale, reconnue d'utilité publique qui réalise depuis 30 ans les rêves des enfants et adolescents très gravement malades. En concrétisant leurs souhaits, ces enfants peuvent ainsi s'évader de la maladie, reprendre espoir et croire en l'avenir. 7 000 rêves ont été réalisés dans toute la France, avec l'aide d'un réseau de 800 bénévoles répartis sur 30 délégations départementales. Plus d'informations sur [www.reves.fr](http://www.reves.fr)

Contact Presse

**Frédérique AYMAIN**

Chargée de communication

[frederique.aymain@reves.fr](mailto:frederique.aymain@reves.fr)

04 74 06 30 01